

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 21 novembre 2017 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
<b>Total: 7</b>	<b>Présence: 7</b>	<b>Absence: 0</b>
		<b>Vacance : 0</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Huit (8) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-----

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
  - 4.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2017 et séances spéciales des 19 et 30 octobre 2017
5. Trésorerie
  - 5.1 Approbation des comptes
  - 5.2 Remaniement budgétaire
  - 5.3 Délégation de dépenses dépôt des rapports
  - 5.4 Résolution déléguant un gestionnaire de cartes Visa Desjardins
  - 5.5 Equilibration du rôle d'évaluation foncière – Triennal 2019-2020-2021
6. Rapports des comités
  - 6.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de développement local tenue le 13 septembre 2017
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
  - 8.1 Contrat de services pour l'application SURVI-Mobile – autorisation de signature
  - 8.2 Renouvellement de l'entente annuelle de sécurité incendie avec la municipalité de Martinville pour 2018
  - 8.3 Acquisition d'équipement de sauvetage en milieu agricole



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

- 8.4 Aménagement d'une aire de décontamination
- 8.5 Remplacement d'un habit de combat
- 8.6 Achat de vêtements
- 8.7 Cérémonie pour remise de médailles de pompiers pour services distingués

### 9. Hygiène du milieu

- 9.1 Octroi de contrat pour l'exploitation des ouvrages de production de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées 2018-2023
- 9.2 Renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières

### 10. Travaux publics

- 10.1 Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM) année 2017 - approbation des dépenses
- 10.2 Remplacement de la toiture du chalet des loisirs

### 11. Loisirs, culture et vie communautaire

- 11.1 20 ième anniversaire de la Bibliothèque - Budget

### 12. Environnement, urbanisme et développement

- 12.1 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – 2963-7220 Québec inc.
- 12.2 Fleurons du Québec – Dévoilement de la 12<sup>e</sup> édition

### 13. Administration

- 13.1 Nomination des élus aux comités municipaux, internes et supra municipaux 2017-2018
- 13.2 Nomination du maire suppléant et représentant à la MRC
- 13.3 Autorisation de signature des effets négociables et de toutes transactions en l'absence du maire
- 13.4 Formation des élus en Éthique et déontologie, rôles et responsabilités
- 13.5 Adoption du calendrier des séances 2018
- 13.6 Création du comité Ad-Hoc – Hôtel de ville
- 13.7 Comité Ad-Hoc King's Hall et Les Arbrisseaux
- 13.8 Autorisation de signature du rapport final dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période scolaire 2017
- 13.9 Engagement de la municipalité au respect du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 13.10 Appui à la demande de financement du projet Développement de places supplémentaires au CPE Les Trois Pommes déposé au Fonds de développement de la MRC de Coaticook
- 13.11 Mandat général pour les services juridiques 2018
- 13.12 Demandes de soutien financier :
  - 13.12.1 Centre communautaire Ives Hill
  - 13.12.2 Fondation JEVI
  - 13.12.3 Opération Nez-Rouge
- 13.13 Renouvellement du contrat de L'écho pour 2018
- 13.14 Modification à l'entente d'utilisation des infrastructures entre la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité et la municipalité
- 13.15 Politique de santé et de sécurité
- 13.16 Fermeture des bureaux municipaux durant la période des Fêtes
- 13.17 Soirée des Fêtes de la MRC de Coaticook
- 13.18 Renouvellement des licences anti-virus pour 2018-2019-2020

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

14. Ressources humaines
  - 14.1 Embauche d'un patrouilleur
  - 14.2 Etude sur la gestion de la performance organisationnelle des ressources humaines
15. Règlements
  - 15.1 Avis de motion – Projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL)
  - 15.2 Présentation du projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL)
  - 15.3 Avis de motion – Projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2013-125 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.
  - 15.4 Présentation du projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2013-125 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.
  - 15.5 Avis de motion – Projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2018
  - 15.6 Présentation du projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2018
  - 15.7 Avis de motion – Projet de règlement adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.
  - 15.8 Présentation - Projet de règlement adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.
  - 15.9 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux
  - 15.10 Présentation – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux
16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 17 novembre 2017
17. Parole aux conseillers
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

-----

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

Le maire présente les nouveaux élus et des remerciements sont adressés aux

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée au Conseil.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**320-2017-11-21**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

**4. Procès-verbal(aux) antérieurs**

**4.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2017 et séances spéciales des 19 et 30 octobre 2017**

**321-2017-11-21**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 10 novembre 2017 copies des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 et des séances spéciales du 19 et 30 octobre 2017, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR le maire Bernard Vanasse**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 et des séances spéciales du 19 et 30 octobre 2017 tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

**5. Trésorerie**

**5.1 Approbation des comptes**

**322-2017-11-21**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des chèques émis à compter du 24 septembre 2017 jointe à la présente.

**Annexe 1**

En date du 8 novembre 2017, des paiements ont été émis pour un total de :

452 357.07\$

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Annexe 2**

Salaires payés du 24 septembre au 4 novembre 2017 138 261.23\$  
Dépenses remboursées aux employés 2 087.86\$

Salaires et cotisations employeur payés 140 349.09\$

Adoptée à l'unanimité

**5.2 Remaniement budgétaire**

**323-2017-11-21**

**Considérant** qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses imprévues ou qui ont occasionné des dépassements de coûts au budget de différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU** d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :

**POUR APPROBATION**

**En provenance de services distincts**

				Augmentation	Diminution
02 70150 522	Parcs et terrains de jeux	Ent. Réparation bâtiment	Pour couvrir les coûts de recouvrement de plancher en caoutchouc prévu au projet de réfection du bâtiment du Récré-o-parc mais non capitalisable	4 335.00	
23 08001 722	Immos	Bâtiment récré-o-parc			4 335.00
<b>En provenance du même service mais supérieur à 1000\$</b>					
02 70130 141	Service d'animation estival	Salaire SAE	Pour couvrir les dépassements de coûts finaux du camp de jour dus au salaire du service de garde qui n'avait pas été prévu au budget 2017.	1 000.00	
02 70130 310	Service d'animation estival	Frais de déplacement		5.00	
02 70130 454	Service d'animation estival	Formation et perfectionnement		200.00	
02 70130 499	Service d'animation estival	Activités et sorties SAE		2 000.00	
02 70130 519	Service d'animation estival	Location SAE		5.00	
02 70130 423	Service d'animation estival	Responsabilité civile			1 000.00
02 70150 411	Parcs et terrains de jeux	Services scientifiques			400.00
02 70150 422	Parcs et terrains de jeux	Assurance incendie bâtiments			134.00
02 70150 451	Parcs et terrains de jeux	Gardiennage et sécurité			200.00
02 70150 520	Parcs et terrains de	Ent. Réparation terrain			1 476.00

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

	jeux				
02 22000 522	Incendie	Ent. et rép. bâtiment	Pour aménagement de l'air de décontamination. Bornes sèches prévues en 2017 au coût de 5 000 \$ reportées en 2018	5 000.00	
02 23000 649	Sécurité publique	Entretien bornes incendies			5 000.00
02 23000 331	Sécurité publique	Téléphonie 9-1-1 Cauca	Pour ajuster les coûts financés par l'agence municipale de financement	3 900.00	
01 21220 000	Revenus - taxes sur autre base	Compensation d'urgence 9-1-1			3 900.00
02 13000 670	Adm. gén. - gestion fin. & adm	Fournitures de bureau	Pour pallier aux imprévus de fin d'exercice	1 400.00	
23 02000 726	Immos	Renouv. Parc informatique			1 400.00
02 32000 141	Voirie été	Salaires	Pour équilibrer les salaires été vs hiver de la voirie	20 000.00	
02 33000 141	Voirie hiver	Salaires			20 000.00
02 33000 525	Voirie hiver	Ent rép véhicules	Pour les réparations et la location rétrocaveuse suite à un bris imprévu	17 000.00	
23 04000 724	Immos	Véhicules voirie			17 000.00
02 70150 522	Parcs et terrains de jeux	Ent. Réparation bâtiment	Pour couvrir la réfection du toit du bâtiment du Récré-o-parc et le mandat de SMI performance	13 000.00	
02 16000 416	Adm gén autres	hon prof relations de travail		15 000.00	
23 04001 721	Immos	Infrastructures voirie			28 000.00
02 32000 521	Voirie d'été	Ent. Rép infrastructures	Pour couvrir les dépenses de planage et de resurfacement de 2017 prévues en immobilisations mais non capitalisables	215 000.00	
23 04004 710	Immos	Planage de route			15 000.00
23 04010 710	Immos	Resurfacement			200 000.00
<b>Total</b>				<b>297 845.00</b>	<b>297 845.00</b>

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

### 5.3 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

### 5.4 Résolution déléguant un gestionnaire de cartes Visa Desjardins

324-2017-11-21

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** qu'il y lieu de nommer une autre gestionnaire de compte de cartes Visa Desjardins incluant le compte Bureau en Gros – compte commercial en remplacement de madame Nancy Marcoux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que la municipalité de Compton délègue madame Marie-Claude Fournier, trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- b. que la municipalité de Compton soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- c. que la municipalité de Compton s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités;
- d. que madame Marie-Claude Fournier, trésorière, soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- e. que madame Marie-Claude Fournier, trésorière puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;
- f. que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée à l'unanimité

cc : Fédération  
Trésorerie  
Dossier

**5.5 Equilibration du rôle d'évaluation foncière – Triennal 2019-2020-2021**

**325-2017-11-21**

**Considérant** que l'exercice financier 2018 correspond à la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière;

**Considérant** que l'analyse sur l'équité du rôle en vigueur produite par la firme d'évaluateurs J.P. Cadrin et Ass. Inc. a démontré un déséquilibre significatif entre la catégorie résidentielle et celle des grandes superficies;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à une équilibrage du prochain rôle triennal afin d'éviter de trop grands écarts lors du rôle triennal suivant, soit dans six ans;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré**  
**APPUYÉE PAR Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU** de mandater la firme d'évaluateurs J.P. Cadrin & Ass. Inc. pour l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2019-2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : J.P. Cadrin & Ass. Inc.  
Trésorerie  
Dossier

**6. Rapports des comités**

**6.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de développement local tenue le 13 septembre 2017**

Le compte rendu de la rencontre du Comité de développement local tenue le 13 septembre 2017 est déposé.

**7. Rapport des activités des membres du conseil**

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

**8. Sécurité publique - protection contre les incendies**

**8.1 Contrat de services pour l'application SURVI-Mobile – autorisation de signature**

**326-2017-11-21**

**Considérant** qu'un contrat de services entre le Service de sécurité incendie de Compton et l'entreprise CAUCA doit être conclu afin d'établir les règles et les tarifs pour l'utilisation de l'application SURVI-Mobile;

**Considérant** que le contrat soumis en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 est d'une durée de trois ans à compter de septembre 2017;

**Considérant** que le Directeur et préventionniste du Service de sécurité incendie a procédé à la signature du contrat antérieurement à la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**  
**APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU** d'entériner la signature du contrat de services pour l'application SURVI-Mobile avec CAUCA Experts en appels d'urgence par Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI  
Dossier

**8.2 Renouvellement de l'entente annuelle de sécurité incendie avec la municipalité de Martinville pour 2018**

**327-2017-11-21**



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** qu'une entente de service en sécurité incendie lie la municipalité de Martinville avec Compton depuis décembre 2002 laquelle se renouvelle annuellement;

**Considérant** qu'il y a lieu de réviser l'entente quant aux modalités relatives aux coûts d'opération et d'administration qui varient d'année en année depuis l'entente initiale;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser la facturation d'un montant forfaitaire de 39 848\$ à la Municipalité de Martinville pour la protection contre l'incendie sur son territoire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, le tout payable en trois versements égaux au plus tard le 31 mars 2018, le 30 juin 2018 et le 30 septembre 2018;
- b. d'autoriser le maire et le directeur général ou leurs remplaçants dûment désignés à signer le renouvellement de l'entente annexée à la présente et de transmettre copie à la municipalité de Martinville.

Adoptée à l'unanimité

cc : Municipalité de Martinville  
SSI  
Trésorerie  
Dossier

**8.3 Acquisition d'équipement de sauvetage en milieu agricole**

**328-2017-11-21**

**Considérant** la forte concentration d'activités agricoles et un nombre important de sites avec silo à grain;

**Considérant** la possibilité du risque d'enlèvement dans un silo à grain;

**Considérant** que la municipalité doit respecter ses obligations en santé et sécurité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'acquisition des équipements de sauvetage en milieu agricole pour un montant maximum de 4 250\$ plus taxes chez Equipements incendies CMP Mayer inc.;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service *Sécurité civile* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : CMP Mayer inc.  
SSI  
Trésorerie  
Dossier

#### 8.4 Aménagement d'une aire de décontamination

329-2017-11-21

**Considérant** que la municipalité, en collaboration avec la CNESST, a lancé un programme de prévention des accidents et des maladies professionnelles au sein de son organisation;

**Considérant** qu'une aire de décontamination contribue à prévenir tout risque de contamination croisée lors de la décontamination des équipements de protection et d'intervention;

**Considérant** que ce projet fait partie des actions souhaitées par la CNESST et promues par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail secteur « affaires municipales » (APSAM) dans le but d'éliminer les risques de cancer chez les pompiers;

**Considérant** que le Conseil souhaite préserver la santé et la sécurité de ses employés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

#### IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'acquisition et l'installation des équipements nécessaires à l'aménagement d'une aire de décontamination pour un montant maximum de 4 300\$ plus taxes et transport;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI  
Trésorerie  
Dossier

#### 8.5 Remplacement d'un habit de combat

330-2017-11-21

**Considérant** que le Service de sécurité incendie suit une procédure de remplacement des équipements de protection individuelle en fonction des exigences en Santé et sécurité au travail;

**Considérant** que la durée de vie pour un habit de combat est de 10 ans;

**Considérant** qu'il y a lieu de remplacer un habit de combat d'un des membres de la brigade de pompiers;

**Considérant** que le Conseil souhaite maintenir ses obligations en santé et sécurité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

#### IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un habit de combat auprès de Boivin et Gauvin inc. au coût de 1 817.60\$, plus taxes et transport;





No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017**

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Boivin et Gauvin inc.  
SSI  
Trésorerie

**8.6 Achat de vêtements**

**331-2017-11-21**

**Considérant** que le port d'uniforme civil à l'effigie de la brigade du Service de sécurité incendie de Compton contribue à officialiser les diverses activités des membres, soit de prévention, de représentations publiques, de sensibilisation du public et activités sociales représentant le Service;

**Considérant** qu'il est souhaitable d'uniformiser l'habillement des membres de la brigade;

**Considérant** la recommandation du Comité de sécurité publique du 8 juin 2017;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'achat de chandails de laine avec écusson pour 4 pompiers chez Distributions Michel Filion inc. au coût de 84.13\$ chacun, pour un total de 336.52\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Dist. Michel Filion inc.  
SSI  
Trésorerie

**8.7 Cérémonie pour remise de médailles de pompiers pour services distingués**

**332-2017-11-21**

**Considérant** l'engagement du personnel au sein du Service de sécurité incendie;

**Considérant** que le Service de sécurité incendie souhaite rendre hommage aux pompiers ayant servi plus de 20 ans au sein de l'organisation par une cérémonie officielle à laquelle se tiendra une remise de médailles et certificats de mérite;

**Considérant** que le Conseil souhaite appuyer cette manifestation de reconnaissance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**



No de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017

- a. d'autoriser une contribution de 100\$ plus taxes et frais de poste en ajout à celle de 100\$ de l'Association des pompiers de Compton pour l'achat de cadeaux à remettre aux pompiers décorés;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Sécurité incendie.* »

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI  
Trésorerie  
Dossier

### 9. Hygiène du milieu

#### 9.1 **Octroi de contrat pour l'exploitation des ouvrages de production de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées 2018-2023**

**333-2017-11-21**

**Considérant** que le contrat pour l'exploitation des ouvrages de production de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées arrive à terme le 21 janvier 2018;

**Considérant** qu'un appel d'offres public a été lancé le 21 septembre 2017;

**Considérant** qu'une seule soumission a été reçue et s'est révélée conforme;

**Considérant** que les étapes d'évaluation de la soumission par le Comité de sélection ont été respectées;

**Considérant** le rapport de la secrétaire du Comité d'analyse des soumissions;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

#### **IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat à « Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. » pour l'exploitation des ouvrages de production de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées selon l'option type « clé en main » pour un montant estimé de 650 550\$ plus les taxes applicables pour une durée de cinq ans à compter du 21 janvier 2018 au 20 janvier 2023;
- b. que le montant de la première année du contrat sera de 130,110\$ plus les taxes applicables payable en douze (12) versements égaux;
- c. que la première indexation sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 basée sur les données d'exploitation de l'année 2019 et ainsi de suite pour les années subséquentes;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 des services « *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* » et « *Traitement des eaux usées* »;
- e. que le document d'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées 2018-2023 fasse partie intégrante de la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité

cc : Aquatech

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017

Urbanisme et réseaux  
Trésorerie  
Dossier

**9.2 Renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières**

**334-2017-11-21**

**Considérant** les options de tarification présentées par la Ressourcerie des Frontières à la municipalité;

**Considérant** l'option choisie par la municipalité par sa résolution 295 du 3 octobre 2017, laquelle prévoit une tarification unique la tonne de 350\$ basée sur la quantité récupérée en 2016, soit 75,45 tonnes;

**Considérant** que le Conseil souhaite maintenir le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables et ce, de façon continue durant toute l'année;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le maire et le directeur général ou leurs remplaçants dûment désignés à signer l'entente de service de collecte de transport et de traitement des encombrants et autres matières valorisables qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018;
- c. que les deniers requis, soit un montant annuel de 26 408\$ plus les taxes applicables, soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Matières résiduelles* »;
- d. que cette somme soit versée en quatre versements égaux de 6 602\$ plus taxes le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> avril, le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ressourcerie des Frontières  
Trésorerie  
Dossier

**10. Travaux publics**

**10.1 Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM) année 2017 - approbation des dépenses**

**335-2017-11-21**

**Considérant** la subvention au montant de 70 000\$ accordée à la municipalité pour l'amélioration des rues Bellevue, Prudence, chemins Beaudoin, Jacques, Veilleux et Vaillancourt par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**Considérant** que les travaux d'amélioration du réseau routier ont été complétés conformément au contrat accordé à l'entreprise Couillard Construction Ltée;

**Considérant** que le total des coûts se rapportant aux travaux réalisés s'élève à 183 309\$ plus taxes;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**





No de résolution  
ou annotation

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Bellevue, Prudence, chemins Beaudoin, Jacques, Veilleux et Vaillancourt au montant de 183 309\$ plus taxes, travaux subventionnés au montant de 70 000\$;
- b. que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministère des Transports  
Trésorerie  
Travaux publics  
Dossier

**10.2 Remplacement de la toiture du chalet des loisirs**

**336-2017-11-21**

**Considérant** l'état de détérioration de la toiture du chalet des loisirs au Récré-O-Parc;

**Considérant** que la toiture actuelle date de 13 ans;

**Considérant** que le remplacement de la toiture par de la tôle en acier s'harmonisera avec les autres structures existantes au Récré-O-Parc;

**Considérant** l'analyse des deux soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'octroyer le contrat de remplacement de la toiture du chalet des loisirs incluant les réparations nécessaires et décrites à l'estimé datée du 24 octobre 2017 à l'entreprise Couvreur CDP, plus bas soumissionnaire, au coût de 11 250\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Parcs et terrains de jeux* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Couvreur CDP  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

**11. Loisirs, culture et vie communautaire**

**11.1 20<sup>ième</sup> anniversaire de la Bibliothèque – Budget**

**337-2017-11-21**

**Considérant** l'activité prochaine du 1<sup>er</sup> décembre, visant à souligner le 20<sup>ième</sup> anniversaire de la Bibliothèque;

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** qu'il y a lieu d'allouer un budget pour les dépenses requises devant servir au bon déroulement de l'activité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

### IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget de 1 890\$ au net pour l'organisation du 20<sup>ième</sup> anniversaire de la Bibliothèque;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Bibliothèque* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC  
Trésorerie  
Dossier

### 12. Environnement, urbanisme et développement

#### 12.1 **Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – 2963-7220 Québec inc.**

338-2017-11-21

**Considérant** qu'une demande d'utilisation d'un immeuble à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution ; motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LR.Q, c. P41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc. ;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;
- si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la *LPTAA* ;

**Considérant** que le demandeur 2963-7220 Québec inc. représenté par madame Annie Préfontaine, a déposé une demande à cet effet décrite notamment comme suit :

« *Demande de renouvellement d'autorisation pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour une sablière-gravière auprès de la CPTAQ* ».

**Considérant** que la superficie visée par la demande est de 4,5 hectares sur **le lot 1 802 895**;

**Considérant** que la présente demande a fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ numéro 351090 en date du 23 août 2007 ;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** que l'usage carrière-sablière-gravière est autorisé dans la zone visée par la demande;

**Considérant** qu'il n'y a aucun effet sur les bâtiments agricoles voisins ;

**Considérant** que l'usage exploitation de carrière, sablière et gravière n'est pas autorisé en zone blanche ;

**Considérant** que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles concernées est respectée ;

**Considérant** que l'usage projeté est conforme au règlement de zonage actuellement en vigueur dans la municipalité et à la grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** que la Municipalité de Compton appuie la présente demande d'autorisation conditionnellement à ce que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles fasse respecter les conditions émises à la décision 351090 du 23 août 2007.

Adoptée à l'unanimité

c.c. CPTAQ  
2963-7220 Québec inc.  
M. Rafal Zawadzki, Environnement PH, mandataire  
Service urbanisme et réseaux  
Dossier

**12.2 Fleurons du Québec – Dévoilement de la 12<sup>e</sup> édition**

**339-2017-11-21**

**Considérant** le dévoilement de la 12<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec le 5 décembre prochain à Granby;

**Considérant** que la municipalité participe activement à ce programme depuis 2011;

**Considérant** que le Conseil souhaite déléguer madame Nicole Couture, conseillère sortante pour représenter la municipalité de Compton à cet événement, étant celle ayant piloté et bonifié ce dossier depuis la 6<sup>e</sup> édition;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU**

- a. de déléguer madame Nicole Couture pour représenter la municipalité de Compton au Dévoilement de la 12<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec, le 5 décembre prochain, à Granby;
- b. d'autoriser l'inscription au montant de 145\$ plus taxes à l'organisme Les Fleurons du Québec ainsi que le remboursement des frais de déplacement;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « Conseil ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie



**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**13. Administration**

**13.1 Nomination des élus aux comités municipaux, internes et supra municipaux 2017-2018**

**340-2017-11-21**

**Considérant** l'élection municipale du 5 novembre 2017;

**Considérant** qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour des nominations aux différents comités municipaux, internes et supra municipaux pour les membres du conseil récemment élus;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter les nominations ci-bas décrites lesquelles prennent effet à compter de la présente jusqu'au 31 décembre 2018 :

Publics	Responsable	Membres
Culture et patrimoine	Benoit Bouthillette	Bernard Vanasse
		Sylvie Lemonde
		Danielle Lanciaux
Loisirs	Marc-André Desrochers	Bernard Vanasse
		Danielle Lanciaux
		Réjean Mégré
Urbanisme	Jean-Pierre Charuest	Bernard Vanasse
		Benoit Bouthillette
Développement local	Jean-Pierre Charuest	Bernard Vanasse
		Sylvie Lemonde
		Benoit Bouthillette
Citoyens en environnement	Jean-Pierre Charuest	Bernard Vanasse
		Réjean Mégré
Famille et aînés	Sylvie Lemonde	Bernard Vanasse
		Danielle Lanciaux

Internes	Responsable	Membres
Administratif	Danielle Lanciaux	Bernard Vanasse
		Jean-Pierre Charuest
		Benoit Bouthillette
Sécurité publique	Marc-André Desrochers	Bernard Vanasse
		Danielle Lanciaux
		Martinville
Travaux publics	Réjean Mégré	Bernard Vanasse
		Benoit Bouthillette
Ad hoc 147 et 208	Sylvie Lemonde	Bernard Vanasse
		Benoit Bouthillette
Ad hoc King's hall et Arbrisseaux	Benoit Bouthillette	Bernard Vanasse
		Jean-Pierre Charuest
		Marc-André Desrochers
Ad hoc équipements de parcs	Danielle Lanciaux	Bernard Vanasse
		Réjean Mégré
		Marc-André Desrochers
Ad hoc hôtel de ville	Danielle Lanciaux	Bernard Vanasse

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

Supramunicipaux	Représentant	Substitut
RIGDSRC	Réjean Mégré	Jean-Pierre Charuest
COGESAF	Jean-Pierre Charuest	Réjean Mégré
Loisirs MRC	Marc-André Desrochers	Danielle Lanciaux
Famille MRC	Sylvie Lemonde	Danielle Lanciaux
Gestion des matières résiduelles MRC	Réjean Mégré	Jean-Pierre Charuest
OMH	Réjean Mégré	Benoit Bouthillette
Syndicat de copropriété	Maire	Sylvie Lemonde
	Benoit Bouthillette	
Sécurité incendie MRC	Marc-André Desrochers	Danielle Lanciaux
Comptonales	Sylvie Lemonde	Danielle Lanciaux

Adoptée à l'unanimité

### 13.2 Nomination du maire suppléant et représentant à la MRC

**341-2017-11-21**

**Considérant** l'élection municipale du 5 novembre 2017;

**Considérant** qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil qui agira à titre de substitut du maire de la municipalité à compter de la présente et pour l'année 2018;

**Considérant** que le conseil doit désigner un conseiller qui agira à titre de substitut du maire pour siéger à la MRC de Coaticook;

**Considérant** que l'option de désigner un conseiller à tour de rôle pour des périodes de six mois a été retenue;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

#### IL EST RÉSOLU

- a. de désigner madame la conseillère Sylvie Lemonde à titre de mairesse suppléante de la municipalité de Compton en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste pour la période débutant en date de la présente jusqu'au 30 juin 2018 et pour siéger à la MRC de Coaticook durant la même période;
- b. de désigner madame la conseillère Danielle Lanciaux à titre de mairesse suppléante de la municipalité de Compton en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 et pour siéger à la MRC de Coaticook durant la même période;
- c. de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook pour l'en informer.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
Dossier

### 13.3 Autorisation de signature des effets négociables et de toutes transactions en l'absence du maire

**342-2017-11-21**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** l'élection municipale du 5 novembre 2017;

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour les autorisations de signatures des effets négociables et de toutes transactions;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. qu'à compter du 22 novembre 2017, d'autoriser, dans le cas d'absence du maire, madame la conseillère Danielle Lanciaux à signer pour et au nom de la Municipalité de Compton tous les effets négociables et toutes transactions à intervenir impliquant la municipalité;
- b. que la présente résolution maintient les autorisations de signature conférées au maire, Bernard Vanasse, au secrétaire-trésorier, Philippe De Courval et à la secrétaire-trésorière adjointe, Marie-Claude Fournier, telles qu'adoptées aux résolutions 247 du 24 août 2016 et 132 du 11 avril 2017;
- c. que la présente demeure valide jusqu'à sa modification ou son remplacement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Desjardins  
Trésorerie  
Dossier

**13.4 Formation des élus en Éthique et déontologie, rôles et responsabilités**

**343-2017-11-21**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, lequel prévoit que tout membres d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

**Considérant** l'entrée en fonction des nouveaux membres du Conseil à la suite de l'élection du 5 novembre 2017;

**Considérant** que cette formation ainsi que celle sur les rôles et responsabilités des élus sont disponibles les 3 et 24 mars 2017;

**Considérant** que ces formations pourront se tenir à Compton et inclure d'autres participants intéressés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser l'inscription de Monsieur Bernard Vanasse, mesdames Sylvie Lemonde, Danielle Lanciaux, messieurs Jean-Pierre Charuest, Marc-André Desrochers, Benoît Bouthillette, Réjean Mégré et Philippe De Courval, directeur général, au coût total de 1 200\$ par formation plus taxes;
- b. d'autoriser le remboursement des frais de repas au coût de 15.80\$ chacun plus taxes ainsi que les frais de déplacement du formateur de 250\$ à répartir à l'ensemble des participants;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « Conseil »;
- d. que les frais d'inscription des participants provenant de l'extérieur soient facturés à leur municipalité respective par la suite;

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Dossier

**13.5 Adoption du calendrier des séances 2018**

**344-2017-11-21**

**Considérant** l'obligation créée par l'article 148 du Code municipal d'établir par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2018 en fixant le jour et l'heure de chacune des séances;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Compton pour l'année civile 2018 soit établi comme suit :

Mois	Jour/Date	Mois	Jour/Date
Janvier	Mardi 16	Juillet	Mardi 10
Février	Mardi 13	Août	Mardi 14
Mars	Mardi 13	Septembre	Mardi 11
Avril	Mardi 10	Octobre	Mardi 9
Mai	Mardi 8	Novembre	Mardi 13
Juin	Mardi 12	Décembre	Mardi 11 et Mardi 18 (spéciale budget)

- b. que les séances ordinaires du conseil se tiennent à compter de 19h30 dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville;
- c. que le calendrier et la mention relative aux heures et lieu de tenue des séances fassent l'objet d'un avis public conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal et soit transmis au journal l'Écho pour parution ainsi que sur le site web.

Adoptée à l'unanimité

cc : L'Écho  
Site web  
Avis public  
Dossier

**13.6 Création du comité Ad-Hoc – Hôtel de ville**

**345-2017-11-21**

**Considérant** une multitude de questionnements et de problématiques entourant l'hôtel de ville;

**Considérant** que dans le cadre de l'étude prochaine du dossier de l'hôtel de ville;

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** qu'afin d'accélérer les rencontres et les différentes étapes relatives à ce projet, il a été convenu de créer un comité du conseil selon les termes de l'article 82 du code municipal lequel comité aura comme mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés au bâtiment de l'hôtel de ville;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

### **II EST RÉSOLU**

- a. que le conseil autorise la création d'un comité du conseil «AD HOC » ayant pour mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés au bâtiment de l'hôtel de ville et de soumettre leur analyse au conseil pour décision;
- b. que le Comité Ad-Hoc – Hôtel de Ville soit composé du maire et deux élus, du directeur général et de l'inspecteur en bâtiment et environnement;
- c. que l'inspecteur en bâtiment et environnement, Alain Beaulieu, agisse à titre de secrétaire du Comité

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie  
Urbanisme et réseaux  
Dossier

### **13.7 Comité Ad-Hoc King's Hall et Les Arbrisseaux**

**346-2017-11-21**

**Considérant** la création du Comité Ad-Hoc – King's Hall le 11 novembre 2014;

**Considérant** que le Conseil souhaite également faire l'analyse du dossier des Arbrisseaux;

**Considérant** que ces dossiers pourraient être étudiés sur le même Comité afin de restreindre les rencontres;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

**II EST RÉSOLU** de renommer le Comité Ad-Hoc King's Hall « Comité Ad-Hoc King's Hall et Les Arbrisseaux ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

### **13.8 Autorisation de signature du rapport final dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période scolaire 2017**

**347-2017-11-21**

**Considérant** que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** que la municipalité de Compton a réalisé un projet pendant la période estivale 2017 dans le cadre du Programme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser madame Marie-Claude Fournier à signer au nom de la municipalité de Compton le Rapport final dans le cadre du Programme.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministère de la Famille  
Responsable LCVC  
Trésorerie  
Dossier

**13.9 Engagement de la municipalité au respect du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018**

**348-2017-11-21**

**Considérant** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Considérant** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- b. que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- c. que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d. que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

- e. que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- f. que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réels vérifiées et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- g. que soit autorisé Alain Beaulieu à signer tout document dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Adoptée à l'unanimité

cc : MAMOT  
Urbanisme et réseaux  
Trésorerie  
Dossier

### **13.10 Appui à la demande de financement du projet Développement de places supplémentaires au CPE Les Trois Pommes inc. déposé au Fonds de développement de la MRC de Coaticook**

**349-2017-11-21**

**Considérant** le projet de demande de financement du projet « Développement de places supplémentaires au CPE Les Trois Pommes inc. » déposé au Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

**Considérant** que le Conseil a manifesté son appui au projet par sa résolution 211-2013-06-11;

**Considérant** que ce projet pourra répondre aux futurs besoins de jeunes familles de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser l'utilisation de l'enveloppe locale du Fonds de développement territorial de la MRC de Coaticook réservée à la municipalité de Compton à la hauteur de 5 000\$ pour appuyer le projet « *Développement de places supplémentaires au CPE Les Trois Pommes inc* »

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook  
CPE Les Trois Pommes de Compton inc.  
Trésorerie  
Dossier

### **13.11 Mandat général pour les services juridiques 2018**

**350-2017-11-21**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir un montant au budget 2018 pour l'utilisation de services juridiques;

**Considérant** l'offre de services du cabinet Monty Sylvestre snc;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**



No de résolution  
ou annotation

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 16 août 2017 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;
- b. que les deniers requis pour le forfait de consultation au montant de 2 400\$ plus taxes et frais soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Autres- administration générale* » et des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Monty Sylvestre senc  
Trésorerie  
Dossier

**13.12 Demandes de soutien financier :**

**13.12.1 Centre communautaire Ives Hill**

**351-2017-11-21**

**Considérant** la demande formulée datée du 16 septembre 2017 par les membres de l'organisation du Centre communautaire Ives Hill & Drapers situé au 370 chemin Ives Hill, afin d'obtenir une subvention pour combler les coûts d'entretien du bâtiment dont la salle peut servir pour de la formation, fête de famille, après funérailles, etc... ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le versement d'une subvention de 800.00 \$ à l'organisation du « Community Club Ives Hill & Drapers »;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget **2018** du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Community Club Ives Hill & Drapers  
Trésorerie

**13.12.2 Fondation JEVI**

**352-2017-11-21**

**Considérant** que le Conseil souhaite renouveler son adhésion comme membre auprès de l'organisme Jevi pour l'année 2018;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'accorder une contribution financière de 50.00\$ à JEVI Centre de Prévention du Suicide – Estrie;



## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Trésorerie

### 13.12.3 Opération Nez rouge

**353-2017-11-21**

**Considérant** que le Conseil reconnaît l'importance de valoriser l'adoption d'un comportement responsable dans toutes situations de facultés affaiblies;

**Considérant** que l'organisation « Opération Nez rouge » continue de faire ses preuves quant à la qualité de ses services durant la période des Fêtes;

**Considérant** que les retombées financières seront remises au 5<sup>e</sup> Groupe Scout de Coaticook, organisation qui regroupe des jeunes de la région;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

#### IL EST RÉSOLU

- a. de verser un montant de 50\$ à l'organisme « Opération Nez rouge – Satellite de Coaticook »;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Autres – Administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Opération Nez-Rouge  
Trésorerie

### 13.13 Renouvellement du contrat de L'écho pour 2018

**354-2017-11-21**

**Considérant** l'offre de services du 25 octobre 2017 de Lilimagine communication pour la production de L'écho 2018;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

#### IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter l'offre de service de Lilimagine Communication pour 11 parutions de 16 pages (4 couleurs), 50 copies supplémentaires pour 4 mois, représentant un montant total annuel de 22 535\$ plus les taxes applicables ;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Lilimagine Communication  
Trésorière  
Dossier

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

### 13.14 Modification à l'entente d'utilisation des infrastructures entre la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité et la municipalité

355-2017-11-21

**Considérant** qu'un bilan du temps d'utilisation des salles de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité a été présenté au Conseil à la suite du camp de jour 2017;

**Considérant** qu'il y a lieu de réajuster la tarification et les termes à l'entente d'utilisation des infrastructures avec la Paroisse Notre-Dame-de l'Unité en ce qui a trait à l'utilisation de salles pour la tenue du service d'animation estivale lors des jours de pluie;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

#### IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le libellé modifié du troisième paragraphe intitulé « Frais optionnels » de l'entente d'utilisation des infrastructures avec la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité tel qu'annexé à la présente;
- b. que la municipalité acquittera les frais applicables à cet usage lors de la facturation transmise par la Paroisse;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Autres – activités récréatives* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Paroisse N-D de l'Unité  
Trésorerie  
Dossier

### 13.15 Politique de santé et de sécurité

356-2017-11-21

**Considérant** qu'il est avantageux pour la municipalité de mettre en place des actions pour améliorer sa performance dans son programme de mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail;

**Considérant** que l'adoption d'une politique de santé et de sécurité contribue à manifester concrètement la volonté de la municipalité d'assurer un suivi dans l'application de son programme de prévention;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter la politique de santé et de sécurité jointe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Services municipaux  
Dossier

### 13.16 Fermeture des bureaux municipaux durant la période des Fêtes

357-2017-11-21

**Considérant** la coutume de fermer les bureaux pendant la période des Fêtes bien que certains employés sont requis de travailler;

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** l'importance de bien déterminer qui est en congé et qui, des employés doit, pour être en congé, puiser à même son temps accumulé advenant qu'il ne soit pas requis de travailler;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que les bureaux administratifs de la municipalité soient fermés au public du **22 décembre 2017 à 12h00** jusqu'au **3 janvier 2018 à 8h30**;
- b. que les employés administratifs soient autorisés à compenser les 3 jours qui manquent soit les 27, 28 et 29 décembre par des heures ou jours accumulés ou de vacances;
- c. que les employés du service des Travaux publics soient autorisés à reprendre eux aussi les 3 jours qui manquent par du temps accumulé ou des vacances, sous réserve d'une entente avec leur supérieur hiérarchique compte tenu que leur présence est requise pour l'entretien d'hiver des chemins;
- d. que pour les employés-cadres, ils sont autorisés à prendre congé les 3 jours manquant sans perte de salaire, sous réserves d'être accessibles advenant un cas d'urgence;

Adoptée à l'unanimité

cc : Employés municipaux  
Trésorerie

**13.17 Soirée des Fêtes de la MRC de Coaticook**

**358-2017-11-21**

**Considérant** la tenue de la soirée des Fêtes annuelle organisée par la M.R.C. de Coaticook le 24 novembre prochain à la Salle l'Épervier à Coaticook;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser à participer à la soirée des Fêtes de la M.R.C. de Coaticook, M. Bernard Vanasse (2), Mme Sylvie Lemonde (1), Mme Danielle Lanciaux (1), Jean-Pierre Charuest (2), Marc-André Desrochers (1), Benoît Bouthillette (1), Philippe De Courval (2) et Patrick Lanctôt (2) totalisant un maximum de 660\$ taxes incluses. La partie des frais reliés à la présence des conjoints sera facturée à ceux-ci conformément à la politique en vigueur;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 des services « *Conseil, gestion financière administrative et sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook  
Trésorerie

**13.18 Renouvellement des licences anti-virus pour 2018-2019-2020**

**359-2017-11-21**

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer une protection contre tous types de menaces pouvant infecter les logiciels utilisés par les différents services ainsi que sur les postes du Conseil;

**Considérant** que le contrat de renouvellement des licences anti-virus arrive à échéance le 31 décembre 2017;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'autoriser le renouvellement des 24 licences anti-virus chez PC-Expert solutions technologiques pour une période de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 au coût de 1 776\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert  
Trésorerie  
Dossier

**14. Ressources humaines**

**14.1 Embauche d'un patrouilleur**

**360-2017-11-21**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'embauche d'un patrouilleur pour la prochaine saison hivernale;

**Considérant** que M. Michel Parent a accepté de reprendre le poste pour la prochaine saison;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

**IL EST RÉSOLU**

- a. que le conseil consent à ce que M. Michel Parent de Compton occupe le poste de patrouilleur durant la saison hivernale 2017-2018 au taux horaire prévu à l'échelon 3 du niveau 2 b) de l'échelle salariale;
- b. que le taux salarial indiqué s'applique pour la durée du mandat.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Michel Parent  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier (2)

**14.2 Etude sur la gestion de la performance organisationnelle des ressources humaines**

**361-2017-11-21**

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** que le Service des travaux publics représente une portion importante du budget et des employés de la municipalité;

**Considérant** qu'il est avantageux d'optimiser les méthodes de travail de ce service;

**Considérant** l'offre de service de SMI Performance, experts en gestion de la performance organisationnelle datée du 3 octobre 2017;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

### IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat pour effectuer une première phase, soit le diagnostic du service des travaux publics et la production d'un rapport sur les capacités d'optimisation possible à SMI Performance au coût de 10 600\$ plus taxes ainsi que les autres frais liés au contrat (frais de repas, déplacement, d'hébergement);
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Gestion du personnel* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : SMI Performance  
Travaux publics  
Trésorerie  
Dossier

### 15. Règlements

**15.1 Avis de motion – Projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL)**

**362-2017-11-21**

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Réjean Mégré qu'un règlement modifiant le règlement numéro 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL) sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**15.2 Présentation du projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL)**

Le maire, Bernard Vanasse, présente le projet de règlement modifiant le règlement numéro 2012-117 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité de développement local (CDL). Le projet de règlement vise à réviser le nombre de membres citoyens et d'élus sur le Comité et aucun coût n'est associé à ce règlement.

**15.3 Avis de motion – Projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2013-125 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.**

**363-2017-11-21**

**Avis de motion** est donné par madame la conseillère Sylvie Lemonde qu'un règlement modifiant le règlement numéro 2013-125 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

### **15.4 Présentation du projet de Règlement modifiant le règlement numéro 2013-125 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.**

Le maire, Bernard Vanasse, présente le projet de règlement modifiant le règlement numéro 2013-125 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire. Le projet de règlement vise à appliquer une nouvelle disposition de la loi 122 concernant le dépôt des états comparatifs. Sa portée est de nature administrative et aucun coût n'est associé à ce règlement.

### **15.5 Avis de motion – Projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2018**

**364-2017-11-21**

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Benoît Bouthillette qu'un règlement décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2018 sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

### **15.6 Présentation du projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2018**

Le maire, Bernard Vanasse, présente le projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier 2018. Le projet de règlement vise à déterminer les taxes foncières générales, les taxes spéciales, les tarifications pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées, de collecte et traitement des matières résiduelles, d'autres frais applicables ainsi que le mode de paiement de ces contributions pour 2018. Ce règlement s'adresse à l'ensemble des citoyens de la municipalité et fera l'objet de l'envoi de comptes de taxes en début d'exercice.

### **15.7 Avis de motion – Projet de règlement adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux**

**365-2017-11-21**

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest qu'un règlement adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux sera déposé lors d'une séance ultérieure.

### **15.8 Présentation - Projet de règlement adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux**

Le maire, Bernard Vanasse, présente le projet de règlement adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux. Le projet de règlement vise à s'assurer de l'adhésion explicite des membres du Conseil aux principales valeurs en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Il s'adresse à l'ensemble des membres du Conseil et aucun coût n'est associé à ce règlement.

### **15.9 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux**

**366-2017-11-21**

**Avis de motion** est donné par madame la conseillère Danielle Lanciaux qu'un règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux sera déposé lors d'une séance ultérieure.

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017



No de résolution  
ou annotation

### **15.10 Présentation – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux**

Le maire, Bernard Vanasse, présente le projet de règlement modifiant le règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux. Le projet de règlement vise à inclure une rémunération pour le maire suppléant. Il vise les élus qui agiront à titre de maire suppléant et le coût associé à ce règlement représentera une rémunération équivalant à deux présences par mois sur des comités.

### **16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 17 novembre 2017**

### **17. Parole aux conseillers**

Le conseiller Bouthillette explique le contrat d'Aquatech.

### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont porté sur les sujets suivants:

- . Quels sont les développements aux Arbrisseaux?
- . Uniformiser les communications de la Bibliothèque
- . Coûts supplémentaires vu le délai pour les avancées de trottoir?
- . Remerciement à l'équipe municipale pour le dossier des Fleurons, et aux organismes du milieu, dont le Club Lions

### **19. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h43, clôture de la séance.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.